

Education et Culture de la Démocratie
*La transparence sur les critères de qualité
dans l'enseignement supérieur (ECUD)*



DGII/EDU/ECUD/2016 (4)

Version Originale: Français

FORMATION et EDUCATION

15 Juillet 2016

Rapport Algérie

Analyse des compétences selon le Cadre de compétences

Introduction

Le présent rapport consiste à faire une analyse des compétences visant à développer une culture de la démocratie afin de préparer les apprenants à devenir responsables dans une cité démocratique. Nous allons reprendre les résultats des enquêtes liés au modèle de compétences proposé afin de ressortir les éléments clés existant dans l'institution de l'enseignement supérieur et garantissant la participation démocratique selon l'ensemble des valeurs, attitudes, aptitudes et connaissances et compréhension critique.

1. Valeurs (V):

- **Valorisation de la dignité et des droits de l'homme (v1)**

Cette valeur repose sur la conviction générale que tous les êtres humains sont égaux en valeur et dignité, qu'ils ont le droit à un respect égal, qu'exactement **les mêmes droits de l'homme et libertés fondamentales leur sont reconnus et qu'ils devraient être traités en conséquence.**

1. **F1**, Quelles matières (programme de cours) de votre université comportent des questions relatives à la notion de démocratie et des droits de l'homme ? Citez trois d'entre elles:

Les étudiants indiquent qu'il y a des matières dans leur programmes de cours les incitant à développer la notion de démocratie et des droits de l'homme telles que le module de droit, de droit de l'homme, de liberté publiques, de journalisme et de sociologie. Néanmoins, il n'existe pas un grade ou un diplôme en droit de l'homme. Les matières proposées par les acteurs sont transversales et ne constituent pas une offre de formation dans les droits de l'homme et la démocratie. Les valeurs des droits de l'homme sont traités comme matières transversales0

2. **F3**, Y a-t-il dans votre université des cours qui promeuvent / encouragent la responsabilité et les devoirs civiques ?

Les réponses divergent entre acteurs internes et externes. Les étudiants et les professeurs estiment qu'il y a des cours qui promeuvent la responsabilité et les droits civiques. Cette possibilité est offerte dans les cours interdisciplinaires ou dans les modules de spécialité pour les étudiants de droits et des sciences politiques. Les professeurs et les étudiants ayant répondu « non » appartenaient majoritairement à la faculté de droits et des sciences politiques car les matières proposées ont des contenus spécialisés dans les domaines inhérent aux droits et sciences politiques. Faisant une comparaison avec les résultats des étudiants, les réponses, dans ce sens, s'avèrent homogènes. Quant aux acteurs externes, Les réponses convergent

en termes de participation à la promotion des droits civils. Relevant du domaine des ONG et des associations, les participants considèrent que l'effort fournis de la part de l'université est insuffisant dans ce domaine. Les responsabilités civiques sont aussi incluses comme matière transversale pour l'ensemble de l'université et fondamentale pour la faculté de droits et des sciences politiques.

3. **F9**, . Nombre d'événements publics (conférences, débats) à l'université qui facilitent la compréhension des processus démocratiques.

Les participants ne sont pas au courant des événements mettant l'accent sur le processus démocratique. Les étudiants et les professeurs assurent qu'il y a plus de 100 manifestations par an organisées à l'université mais les thèmes spécifiques leurs sont inconnus. La réalité est qu'un nombre important d'activités est organisé au niveau des départements et des facultés à ce sujet mais n'est pas bien divulgué pour l'intérêt collectif. D'un côté, nous pouvons inscrire le désintérêt de la part des étudiants, et de l'autre part le manque de vulgarisation de l'information.

4. **FD 8**, L'étudiant a-t-il / a-t-elle des informations adéquates sur ses droits ?

Les réponses des étudiants et des professeurs sont alignées avec ceux des acteurs publics sur les mêmes opinions. Toutefois, les angles de perceptions sont différents :

Alors que les professeurs croient que les étudiants ont peu de connaissances de leurs responsabilités car ils ne se concentrent que sur la réclamation de leurs droits. Les Acteurs externes pensent que c'est une responsabilité partagée. Nous constatons que les outils de transparence, à citer, la page web, les bulletins d'informations, etc. ont un impact positif sur la sensibilisation des étudiants de leur droits. Dans ce sens, les débiteurs de droits, étant l'organe essentiel de la bonne gouvernance, ont une démarche constructive et qui part en faveur de l'approche basée sur les droits de l'homme. Par ailleurs, nous constatons qu'il y a un décalage entre les connaissances des détenteurs de droits quant aux informations relatives à leurs obligations. Ceci peut être traduit par le manque de sensibilisation quant à la nécessité d'assumer les responsabilités inhérentes aux détenteurs de droits. Une politique d'adhésion aux obligations et aux décisions pourra assurer une transition partant d'une l'approche basée sur les besoins vers une approche basée sur les droits humains

5. **FD 11**, L'accès à l'université est-il ouvert à tous sans discrimination ?

L'accès à l'université est garanti pour tous sans discrimination. Cet accès est protégé par la réglementation en vigueur et est garanti à tous les détenteurs du baccalauréat. Le gouvernement algérien assure l'enseignement, l'hébergement, la restauration et le transport gratuit à tous les étudiants sans distinction d'ethnie, d'origine, de culture, de race ou de sexe. Même s'il n'y a pas une institution spécifique au niveau de l'établissement pour garantir l'accessibilité de façon non discriminatoire aux groupes vulnérables, étant relié au Ministère de l'Enseignement Supérieur comme organe central et décisionnel, le ministère veille à garantir toutes les mesures d'accès et de sécurité de ces groupes. Par ailleurs, ce que les professeurs assument n'est

pas égalitaire c'est plutôt lié à l'accès aux filières de choix qui est faite selon la moyenne obtenue aux épreuves du baccalauréat. Par ailleurs, les résultats des acteurs externes révèlent que l'université garde son esprit interculturel non discriminatoire.

6. **FD12**, L'université favorise-t-elle les personnes ou groupes dans des situations vulnérables (p. ex. les étrangers, les groupes ethniques, les minorités sociales ou économiques) ?

L'université prend en charge les groupes vulnérables et met en place un dispositif interne pour la protection de leurs droits. Les étudiants constatent l'intérêt apporté à ces minorités à travers le dispositif mis en place pour créer un environnement sûr et non-violent. Comme il a déjà été expliqué dans l'étude du cadre normatif, l'université a effectué un recrutement de sociétés privées de gardiennage spécialisées et a placé des caméras de surveillance. L'université a également établie des conventions bilatérales avec les secteurs des pompiers et de la police pour l'intégration d'une formation ciblée sur 'l'environnement sans violence'. L'université travaille en étroite collaboration avec les syndicats des enseignants et des étudiants ainsi qu'à travers des journées d'études avec les organisations nationale de la protection et de la promotion des Droits de l'Homme pour la sensibilisation des détenteurs de droits de leurs droits. Toutefois, ces actions sont quelques fois éparses et nécessitent un encadrement et un suivi permanent pour garantir l'impact positif sur la cité. Le gouvernement qui a la responsabilité de veiller au renforcement de cette perspective devra, donc, adopter une approche basée sur les droits afin de concrétiser cet idéal humain.

7. **FD13**, L'université fourni-t-elle des services spécifiques pour les personnes handicapées

Nous constatons qu'il y a un décalage entre le texte et les mesures liées à l'accessibilité physique pour personnes handicapés. Il n y a pas de texte qui prévoit la prise en charge de ces groupes spécifiques dans le plan de construction. Toutefois, l'université a pris sur son propre budget afin de faire des modifications pour faciliter l'accessibilité aux bâtiments pour les étudiants à mobilité réduite. L'université a également pris à sa charge les étudiants non-voyants par l'achat de matériel pédagogique, micro-ordinateurs, équipement pour salle internet avec le système braille.

Au terme de la V1 (**Valorisation de la dignité et des droits de l'homme**), nous constatons que le Ministère de l'Enseignement supérieur algérien ainsi que l'université présente un nombre de conditions d'égalité et de libertés fondamentales en termes d'accès à l'éducation/formation, elle assure des droits inaliénables et indivisibles liés à la gratuité à la formation et à l'éducation pour tous sans aucune forme de discrimination. Elle offre un ensemble de protection aux personnes vulnérables et leur garantit l'accès à l'enseignement à l'exemple des peuples du Sahara occidental et de la Palestine ainsi que des étudiants africains.

Par conséquent, l'université algérienne et le système éducatif algérien promeut les principes d'égalité et de justice dans l'accès à la formation, ce qui lui permet d'appliquer les principes de la dignité et des droits de l'homme.

- **Valorisation de la diversité culturelle (v2)**

Cette valeur repose sur la conviction générale que d'autres références culturelles, la variation et la diversité culturelle, ainsi que la pluralité des perspectives, des points de vue et des pratiques devraient être perçues de façon positive, appréciées et valorisées.

1. **F4**, Estimez-vous votre université interculturelle

Tous les participants partagent le principe que l'université est ouverte à la diversité culturelle. L'introduction dans une dynamique de mondialisation, ceci lui a permis de changer le contenu des cours sur l'histoire des minorités, des peuples démunis (exemple du Sahara Occidental) ainsi que sur la dimension internationale et la notion de diversité (module de sociologie, ethnologie). Les activités culturelles qui représentent souvent les différentes cultures et leur diversité sont considérées par les acteurs internes et externes une différence qui fait la richesse de l'interculturel à l'université. Les programmes d'échanges scientifiques et culturels qu'établit l'université dans un cadre international permettent d'enrichir l'expérience interculturelle selon les participants.

2. **F9**, Nombre d'événements publics (conférences, débats) à l'université qui facilitent la compréhension des processus démocratiques.

Les participants ne sont pas au courant des événements mettant l'accent sur le processus démocratique. Les étudiants et les professeurs assurent qu'il y a plus de 100 manifestations scientifiques organisées par l'université chaque année, mais que les thèmes, les objectifs et l'impact de ces activités leurs sont inconnus. La réalité est qu'un nombre important d'activités est organisé au niveau des départements et des facultés à ce sujet mais n'est pas bien divulgué pour l'intérêt collectif. D'un côté, nous pouvons inscrire le désintérêt de la part des étudiants, et de l'autre côté le manque de vulgarisation de l'information.

Par conséquent, les réponses des acteurs internes et externes insistent sur l'importance de la diversité culturelle qu'ils considèrent un atout pour l'ouverture et le développement de la société. L'adoption du Processus de Bologne a permis, donc à l'université de s'ouvrir sur les autres sociétés et les autres cultures à travers les programmes de mobilité. Les programmes de bourses d'études proposés et pris en charge par le Ministère de l'Enseignement Supérieur algérien encouragent également cet épanouissement interculturel des étudiants.

La participation à une telle dynamique de mondialisation lui permet de changer les contenus des cours sur l'histoire des minorités, des peuples démunis (exemple du Sahara Occidental) ainsi que sur la dimension

internationale et la notion de diversité (module de sociologie, ethnologie). Les activités culturelles qui introduisent souvent les différentes cultures et leur diversité sont considérées par les acteurs internes et externes une différence qui participe au développement des capacités des étudiants. Les programmes d'échanges scientifiques et culturels qu'établit l'université dans un cadre international permettent d'enrichir l'expérience interculturelle également.

Néanmoins, plus d'efforts nécessitent d'être déployés au niveau de la valorisation de la diversité culturelle et ce, par la valorisation des activités scientifiques, pédagogiques et culturelles organisées au niveau de l'université et par le renforcement de cette valeur spécifique. Les procédures engagées permettent ainsi de reconnaître la diversité culturelle avec toute sa pluralité, de respecter les points de vue et les opinions d'autrui et d'atteindre, ainsi le dialogue universel basé sur une culture de la démocratie.

- **Valorisation de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'État de droit (v3)**

Cette valeur repose sur la conviction générale que les sociétés devraient fonctionner et être gouvernées selon des processus démocratiques qui respectent les principes de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'État de droit.

1. **F1**, Quelles matières (programme de cours) de votre université comportent des questions relatives à la notion de démocratie et des droits de l'homme ? Citer trois d'entre elles:

Comme il a déjà été souligné pour la V1, et concernant la valorisation de la démocratie, de la justice, de l'équité et de l'égalité et de l'état de droit, Selon les résultats de l'enquête, les contenus des différentes matières contiennent des cours relatifs à la démocratie et aux droits de l'homme. Ces programmes de cours incitent les étudiants à développer la notion de démocratie et des droits de l'homme telles que le module de droit, de droit de l'homme, de liberté publiques, de journalisme et de sociologie. Néanmoins, il n'existe pas un grade ou un diplôme en droit de l'homme. Les matières proposées par les acteurs sont transversales et ne constituent pas une offre de formation dans les droits de l'homme et la démocratie à l'exception de la faculté de droits où il y a un laboratoire de recherche sur les droits de l'homme.

2. **F3**, Y a-t-il dans votre université des cours qui promeuvent / encouragent la responsabilité et les devoirs civiques ?

Selon les réponses des acteurs, les cours proposés au niveau de la faculté de droits et des sciences politiques introduisent les principes de la citoyenneté et son rôle dans le pouvoir décisionnel politique, le règlement des conflits ainsi que les principes de la primauté des droits. Au niveau des autres facultés, la sociologie politique ainsi que les sciences de la communication par exemple, introduisent également des modules sur les libertés individuelles liées au libre exercice des droits, de l'équité, de l'égalité et de la justice impartiale.

3. **F9**, Nombre d'événements publics (conférences, débats) à l'université qui facilitent la compréhension des processus démocratiques.

Selon les réponses déjà analysées pour la V1, un nombre important d'événements est organisé au niveau de l'université (100) concernant le processus démocratique. A titre d'exemple, l'université s'inscrit dans un projet international interdisciplinaire ABDEM sur l'approche basée sur les droits de l'homme où elle est coordinatrice du Maghreb. A travers ce projet, un nombre de manifestations scientifiques a été organisé permettant de créer une dynamique démocratique qui introduit les notions d'égalité et de justice dans un état de droit.

4. **R4**, L'université organise-t-elle des événements publics liés à la réalité sociale, économique et culturelle?

Selon les résultats des enquêtes, l'université de Sétif 2 étant une université orientée vers les sciences humaines et sociales, organise un nombre important d'événements publics liés à la réalité sociale. Elle établit également un nombre important de conventions avec les partenaires socio-économiques à caractère public et privé. A titre d'exemple, le 02 Mars 2016, l'université a signé 09 conventions de coopération avec des directions et des établissements de la wilaya à savoir l'ODEJ, l'ANSEJ, la direction de la santé, la direction de la culture et Algérie Poste. Ces conventions portent principalement sur des stages de perfectionnement au profit des étudiants et la création de plusieurs masters professionnels. (<http://www.setif.info/article9828.html>).

5. **FD 1**, a-t-il des associations d'étudiants dans votre université?

Les résultats des acteurs externes et internes sont unanimes et reflètent les résultats du cadre normatif. L'université travaille en étroite collaboration avec les organisations estudiantines qui sont des partenaires dans la gestion consultative. Les étudiants activent et adhèrent aux différentes activités de ces organisations qui sont le porte-parole des étudiants. Cette participation renforce l'adhésion des étudiants au processus démocratique du fonctionnement de l'université.

6. **FD2**, Y a-t-il des possibilités pour les étudiants de participer activement à la gouvernance de l'université?

A travers l'analyse des résultats dans les rapports précédents, nous avons constaté qu'il y avait un décalage entre les réponses des étudiants et celles des professeurs. 11 étudiants avaient affirmé qu'ils avaient droit à la participation dans la gouvernance de l'université tandis que 09 pensaient que non. Les professeurs de leur côté, (19) ont affirmé que les étudiants avaient droit à la participation à l'organe central de gestion. Les professeurs, semblent, bien évidemment être mieux renseignés par rapport à cette question. Nous constatons, donc, qu'il y a un manque d'information dû, à la fois, au désintérêt exprimé par les étudiants en terme de fonctionnement administratif et de gouvernance de leur université, et aussi au manque de sensibilisation quand à l'importance du rôle de l'étudiant pour le bon

fonctionnement démocratique de l'établissement. En effet, le cadre normatif démontre que les différents corps universitaires participent à la gestion et au pouvoir consultatif et/ou décisionnel mais le manque de transparence influe sur la qualité. Il est aussi à noter que les pratiques courantes influent sur le bon exercice des activités de ces différents organes car il est connu que les mauvais étudiants sont souvent à la tête des organisations estudiantines pour réclamer des « droits » perdus à cause de la violation du code d'éthique et de déontologie universitaire : cas de fraude, de plagiat, etc. Pour ce qui est des acteurs externes, L'information transmise à travers le site web de l'université a permis de trouver des données relatives au fonctionnement administratif de l'université. Ces données ont contribué à l'articulation des réponses présentées ci-dessus.

7. FD 3, L'administration universitaire exige-t-elle la consultation des étudiants lors de la prise de décisions ?

12 étudiants affirment qu'il y a une participation des étudiants dans la gestion consultative de l'université. Cette participation se traduit dans la consultation avec l'administration lors de la programmation des examens, l'évaluation des cours et du rendement des enseignants lors des comités pédagogiques, le choix des représentants (délégués) de groupes, participation au Conseil d'Administration de l'université ainsi que dans l'encadrement des activités scientifiques et culturelles des clubs estudiantins. Toutefois, l'engagement doit être plus élargi et plus visible pour une meilleure participation de la communauté estudiantine. Il est, quand même à signaler que 08 étudiants pensent qu'il n'y a pas de consultation de la part de l'université et 02 étudiants n'ont pas l'information adéquate. Ceci interpelle plus d'investissement au niveau de la transparence comme critère de bonne gouvernance et de démocratie. Les acteurs externes sont au courant de la représentativité des étudiants et de leur importance à participer au cadre décisionnel et consultatif de l'université. L'affichage de tous les Procès verbaux des réunions et des informations inhérent au cadre décisionnel permet de faire ces conclusions. La transparence à l'université est visible à travers ces résultats qui permettent également de confirmer les résultats du cadre normatif de la phase 1 si nous voulions faire ce lien. Par conséquent, ces résultats renforcent le principe de la reconnaissance de l'importance d'une citoyenneté active où la participation citoyenne est importante au processus décisionnel politique.

8. FD5, L'étudiant(e) a-t-il / a-t-elle des connaissances suffisantes sur le fonctionnement de l'Université?

Sur la question du fonctionnement de l'université, les étudiants ont peu (09) ou pas de connaissances (10) sur le fonctionnement de l'université. Ceci est principalement lié au manque d'investissement dans la gestion de l'université de part :

1. Le rôle passif de l'étudiant vis-à-vis de la gestion administrative en général
2. La qualité de l'échange entre l'étudiant et l'administration qui n'incite pas souvent l'étudiant à prendre part au fonctionnement de l'université
3. La concentration sur l'aspect pédagogique et l'obtention d'un diplôme ; souvent, l'université est aperçu comme un passage obligé pour

l'obtention d'un diplôme de formation sans débouchés : ce qui influe sur la participation et la qualité de la formation.

4. Le manque de transparence dans l'accès à l'information.

Parallèlement aux enquêtes des étudiants, les professeurs et les acteurs externes estiment que les étudiants ont peu de connaissances sur le fonctionnement de l'université. Un nombre de professeurs participent à la diffusion de l'information à travers la confection du règlement intérieur de l'université, les journées d'information et de communication ainsi que la conception du site web. Les efforts doivent être concentrés sur l'investissement à assurer une transparence dans l'accès à l'information à travers un accompagnement efficace et permanent. Cet accompagnement se traduit par la mise en place d'un service d'orientation effectif qui s'aligne avec la réglementation en vigueur.

Par conséquent, et afin de valoriser l'esprit démocratique au sein de la communauté universitaire, il faudra repenser les pratiques courantes afin que tous les étudiants puissent participer au même niveau que les autres catégories universitaires aux procédures du fonctionnement de l'université soit directement (pouvoir décisionnel) ou indirectement (pouvoir consultatif).

9. **FD 6**, L'université organise-t-elle des réunions régulières ouvertes au public pour expliquer ses objectifs et ses résultats ?

L'université organise des portes-ouvertes afin d'aider le public externe à connaître les démarches et les attentes de l'université. Elle organise des rencontres à la radio et à travers les médias écrites à travers des conférences de presse afin de médiatiser ses actions auprès des acteurs publics et privés. Les professeurs participent à l'animation de ces actions de vulgarisation à travers l'organisation d'activités scientifiques permettant aux étudiants d'y prendre part. Toutefois, ces activités nécessitent plus d'engagement et de travail collectif de la part de toute la communauté universitaire car la reconnaissance d'une participation active permet de garantir à l'université un soutien en cas de problème ou de différends. Ce traitement parallèlement permet d'instaurer la justice et l'égalité dans un Etat de droit.

10. **FD 8**, L'étudiant a-t-il / a-t-elle des informations adéquates sur ses droits ?

Les réponses des étudiants et des professeurs sont alignées avec ceux des acteurs publics. Sur les mêmes opinions. Toutefois, les angles de perceptions sont différents :

Alors que les professeurs croient que les étudiants ont peu de connaissances de leurs responsabilités car ils ne se concentrent que sur la réclamation de leurs droits. Les Acteurs externes pensent que c'est une responsabilité partagée. Nous constatons que les outils de transparence, à citer, la page web, les bulletins d'informations, etc. ont un impact positif sur la sensibilisation des étudiants de leur droits. Dans ce sens, les débiteurs de droits, étant l'organe essentiel de la bonne gouvernance, ont une démarche constructive et qui part en faveur de l'approche basée sur les droits de l'homme. Par ailleurs, nous constatons qu'il y a un décalage entre les connaissances des détenteurs de droits quant aux informations relatives à

leurs obligations. Ceci peut être traduit par le manque de sensibilisation quant à la nécessité d'assumer les responsabilités inhérentes aux détenteurs de droits. Une politique d'adhésion aux obligations et aux décisions pourra assurer une transition partant d'une approche basée sur les besoins vers une approche basée sur les droits humains

11. **FD 10**, L'étudiant, pense-t-il être représenté par les représentants des étudiants ?

A travers les résultats des enquêtes et en comparaison avec le cadre normatif, nous avons fait ressortir deux éléments :

1. La question de la représentation des étudiants : les étudiants sont représentés au niveau de tous les organes consultatifs et décisionnels de l'université
2. La qualité de la représentation : Toutefois, la qualité de la représentation est mise en question. Les étudiants expliquent que dans la majorité des cas, les organisations estudiantines ne traitent pas des questions importantes liées à la vie de l'étudiant dans la cité et à son épanouissement en tant que futur décideur, mais œuvrent plus tôt vers la gestion de problèmes liés à des conflits personnels (négociation pour alléger des mesures disciplinaires : cas de fraude, de plagiat, etc. ou l'organisation de grèves, etc.)
3. Les étudiants assument qu'une participation active doit être développée à travers la participation de tous les corps universitaires vers l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Les acteurs externes et les professeurs, par ailleurs, pensent que les étudiants ne sont pas bien représentés par leurs pairs. Cette image est véhiculée en extra-muros à travers les pratiques courantes des étudiants. En reprenant les résultats des enquêtes des professeurs, nous constatons qu'une participation active doit être développée à travers la participation de tous les corps universitaires pour l'amélioration de la qualité de l'éducation par le biais d'une meilleure représentation.

12. **FD 11**, L'accès à l'université est-il ouvert à tous sans discrimination ?

Avec unanimité, les acteurs internes et externes assurent que l'accès à l'université est ouvert à tous sans discrimination. Cette politique adoptée par l'Etat renforce la présente valeur sur la valorisation de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'Etat de droit, car elle permet une participation active à tous les citoyens de participer et sur le même pied d'égalité à la formation et l'éducation. Elle protège également les libertés individuelles en tenant compte des choix effectués dans le choix des parcours de formation (voir site pour de plus amples informations : <https://www.mesrs.dz/web/bac2015/accueil>). Finalement, elle assure le principe de l'égalité des chances qui est au cœur du processus démocratique et de l'Etat de droit.

13. **FD 12**, L'université favorise-t-elle les personnes ou groupes dans des situations vulnérables (p. ex. les étrangers, les groupes ethniques, les minorités sociales ou économiques) ?

L'université prend en charge les groupes vulnérables et met en place un dispositif interne pour la protection de leurs droits. Les personnes vulnérables sont pris en charge sur tous les niveaux : formation, hébergement, restauration, transport et des psychologues sont également recrutés à l'université pour venir en aide à ces personnes en cas de besoin. Ce traitement incite à la vie démocratique au sein de la cité et développe les valeurs d'égalité et de protection, des libertés individuelles.

14. **FD 13**, L'université fourni-t-elle des services spécifiques pour les personnes handicapées ?

Nous constatons qu'il y a un décalage entre le texte et les mesures liées à l'accessibilité physique pour personnes handicapés. Il n'y a pas de texte qui prévoit la prise en charge de ces groupes spécifiques dans le plan de construction. Toutefois, l'université a pris sur son propre budget afin de faire des modifications pour faciliter l'accessibilité aux bâtiments pour les étudiants à mobilité réduite. L'université a également pris à sa charge les étudiants non-voyants par l'achat de matériel pédagogique, micro-ordinateurs, équipement pour salle internet avec le système braille.

Par conséquent, et afin d'instaurer les compétences nécessaires pour l'instauration de l'esprit de justice et d'équité, ces efforts doivent être institutionnalisés et appropriés par l'Etat afin de pratiquer ces droits spécifiques dans un cadre plus réglementé.

15. **FD 16**, Estimez-vous votre université transparente?

Malgré les efforts déployés, la question de la transparence comme critère de qualité reste un domaine délicat par rapport à l'application des mesures mises à disposition par l'Etat en matière d'enseignement supérieur. Les résultats de l'enquête démontrent que les étudiants considèrent que leur établissement est peu ou pas transparent. Ceci peut être expliqué par :

1. Le manque d'information adéquate
2. L'accès difficile à l'information (site web)
3. Manque de motivation de la part des étudiants (qui peut aussi être traduit par d'autres facteurs liés à la gouvernance démocratique)
4. La mauvaise gestion des ressources en matière de droits et d'obligations
5. L'absence d'une culture de la transparence comme norme de garantie de la qualité de l'éducation.

Par ailleurs, 09 professeurs assument que l'université est peu transparente alors que 09 autres assurent que l'université est transparente. Il est clair que beaucoup d'efforts sont déployés afin d'appliquer les critères de transparence au sein de l'université et ce par le biais de l'affichage, la publication de l'information à travers le site web, les PV de réunion, les rapports, etc. Toutefois, afin d'établir une culture de transparence, cette dernière devra toucher les différents critères de sélection à compter : l'éducation/formation ; la recherche ; et le fonctionnement démocratique de l'université. L'étudiant, par conséquent, doit être mis au centre du processus éducatif avec une vision d'indivisibilité des droits et une effectivité de leur acquisition.

Une transparence efficace ne suffit pas la transmission de l'information mais plutôt l'exercice effectif de cette transparence par tous les acteurs en dignité et en droit.

2. Attitudes (Att)

Il est important d'étudier les attitudes des individus afin de déterminer les orientations générales qu'une personne a par rapport à une autre personne ou un groupe d'individus. L'analyse des attitudes permet de distinguer les compétences développer ou à développer par l'institution de l'enseignement supérieur afin d'établir une culture de la démocratie.

- **Ouverture à l'altérité culturelle et aux convictions, visions du monde et pratiques différentes (Att1)**

Une attitude qu'un individu peut adopter envers les personnes qu'il perçoit comme ayant des références culturelles différentes des siennes ou envers les convictions, visions du monde et pratiques autres que les siennes. Elle implique une certaine sensibilité à l'autre et aux autres perspectives sur le monde, une curiosité et une volonté de les découvrir.

1. **F 3**, Y a-t-il dans votre université des cours qui promeuvent / encouragent la responsabilité et les devoirs civiques ?

Comme il a déjà été expliqué, les cours développés à l'université permettent de développer l'esprit critique dans le sens où les contenus dispensés ont été développés selon l'Approche par les Compétences pour une culture de la démocratie. La réforme qui a été adoptée depuis l'année 2004 – 2005 a permis d'introduire une vision plus large du monde et de l'internationalisation. Les programmes de mobilité proposés ont introduit une perception plus ouverte des autres personnes considérées différentes (par la culture, la langue, la religion...). Les devoirs civiques, ainsi permettent de comprendre la notion du respect des différences.

2. **R4**, L'université organise-t-elle des événements publics liés à la réalité sociale, économique et culturelle?

D'après les résultats déjà discutés, l'université organise un nombre d'événements publics au niveau local, national ou international permettant de découvrir les différentes réalités sociales, économiques et culturelles qui suscite un intérêt à découvrir et à connaître d'autres orientations, références, convictions, valeurs et pratiques.

3. **F9**, Nombre d'événements publics (conférences, débats) à l'université qui facilitent la compréhension des processus démocratiques

Les participants ne sont pas au courant des événements mettant l'accent sur le processus démocratique. Il faudra un engagement plus important afin de prendre profit des événements publics organisés car elles constituent des occasions concrètes pour prendre contact, coopérer et interagir avec les

personnes perçues comme ayant des références culturelles différentes, et ce, dans un souci d'encourager la relation de l'égalité.

- **Respect (Att 2)**

Le respect, c'est poser un regard positif sur quelqu'un ou quelque chose et avoir de la considération pour cette personne ou cette chose en partant du principe qu'il/elle a une importance, valeur ou utilité intrinsèque. Faire preuve de respect pour d'autres personnes perçues comme ayant des références culturelles différentes ou des croyances, opinions ou pratiques différentes de la sienne est vital pour le véritable dialogue interculturel et la culture de la démocratie.

1. F 5, Est-ce que l'étudiant(e) a la possibilité de choisir certaines matières dans son programme d'études?

Il n'y a pas de possibilité de choisir certaines matières dans le programme d'étude. L'orientation des étudiants se fait selon le règlement établi par le ministère de l'enseignement supérieur. Une fois l'étudiant affecté à une spécialité, il doit poursuivre le cursus selon les modules proposés et ne peut changer de parcours qu'à travers les unités d'enseignement et les acquis définis au cours de son parcours de formation. Cet avis est partagé par les acteurs internes. Quant aux acteurs externes, ils ont peu d'information à ce sujet.

Le respect ici se manifeste par l'application des règles et des lois qui régissent le système d'orientation et de formation. Le plus important est que dans l'ensemble des règles établies, qu'il y est un sens d'égalité des chances et de respect des droits des individus.

2. FD 1, Y a-t-il des associations d'étudiants dans votre université?

Comme il a déjà été expliqué dans les sections précédentes, les associations estudiantines font partie de l'organe consultatif de l'université et ont une importance montante dans l'organe de gestion de l'université. Une direction établie au niveau du ministère de l'enseignement supérieur algérien assure le suivi des activités de ces associations estudiantines. Cette intérêt peut refléter une considération positive à l'égard des étudiants étant un organe important qui partage les mêmes intérêts liés à la liberté, à la formation et aux modes de vie et de pratiques.

3. FD 2, Y a-t-il des possibilités pour les étudiants de participer activement à la gouvernance de l'université?

Les étudiants participent activement à la gouvernance de l'université et ont à la fois un pouvoir consultatif (au niveau des Conseils scientifiques et au Conseil de l'Administration de l'université) et un pouvoir décisionnel (au niveau des comités pédagogiques des départements). Cette présence démontre que le système de formation et d'éducation algérien apporte une

considération positive aux étudiants et leur donne de la valeur dans le pouvoir de gestion de l'université. Cette valeur permet donc de développer des compétences liées aux attitudes positives que cela peut créer chez l'étudiant.

4. **FD 5;** L'étudiant(e) a-t-il / a-t-elle des connaissances suffisantes sur le fonctionnement de l'Université?

Les intérêts des étudiants sont particulièrement liés aux aspects pédagogiques et non pas aux règles régissant le fonctionnement démocratique de l'université. Par conséquent, il faudra renforcer l'intégration des étudiants dans le fonctionnement de l'université. Cette volonté peut se concrétiser par une tolérance à renforcer le pouvoir décisionnel des étudiants au niveau des comités pédagogiques et de valoriser la participation active des apprenants dans la vie de l'université. Cette participation développe chez les uns et les autres l'esprit de la tolérance qui est principalement fondé sur la reconnaissance de la dignité et des droits et des libertés de chacun et d'autrui.

- **Esprit civique (Att3)**

Il implique un sens d'appartenance à cette communauté, une conscience des autres personnes de cette communauté et des effets de ses propres actes sur ces personnes, une solidarité vis-à-vis des autres membres de la communauté et un sens du devoir civique pour la communauté.

1. **F 3,** L'administration universitaire exige-t-elle la consultation des étudiants lors de la prise de décisions ?

L'administration exige la participation des étudiants avant et lors de la prise de décision. Cette participation se traduit par la consultation avec l'administration lors de la programmation des examens, l'évaluation des cours et du rendement des enseignants lors des comités pédagogiques, le choix des représentants (délégués) de groupes, participation au Conseil d'Administration de l'université ainsi que dans l'encadrement des activités scientifiques et culturelles des clubs étudiants. Cette politique d'inclusion de la part de l'université exprime une volonté positive à développer le sentiment d'inclusion chez les étudiants.

2. **F4,** L'université facilite-t-elle l'accès aux informations nécessaires à la participation ?

L'université œuvre vers l'accès à l'information pour tous ainsi que la participation adéquate de tous les organes selon la réglementation en vigueur du pays en termes d'enseignement supérieur. Tous les organes de gestion et de gouvernance sont obligatoirement consultés avant et lors de la prise de décision à l'université. Ceci est réalisé au niveau de tous les organes centraux de programmation et de coordination des activités didactiques et pédagogiques. La politique de participation se traduit par l'existence de l'esprit civique chez les membres de la communauté.

Cette participation développe aussi chez les étudiants les compétences liées à la prise de conscience des autres membres de la communauté, de l'interaction entre ces membres et des répercussions de ses propres actes sur ces personnes.

3. **F10**, L'étudiant, pense-t-il être représenté par les représentants des étudiants ?

Comme il a déjà été expliqué concernant ce point, les étudiants sont représentés par les représentants des étudiants au niveau de tous les organes de l'enseignement supérieur. Toutefois, il est important d'étudier la qualité de cette représentation car c'est elle qui définit l'attitude liée à l'esprit civique. D'un côté, il y a parmi les étudiants une conscience des autres membres à représenter, mais de l'autre côté, il y a un manque d'esprit civique permettant de défendre les intérêts de ces membres de la communauté.

Par conséquent, afin de développer cette compétence particulière, il est nécessaire de développer l'esprit civique chez les étudiants afin qu'ils puissent agir avec l'esprit de coopérer, de collaborer et de défendre ceux qui les ont élu.

4. **FD 1**, Y a-t-il des associations d'étudiants dans votre université?

Il y a un nombre important d'associations estudiantines au niveau de l'université. Toutefois, afin de développer les compétences liées à l'esprit civique, l'université doit former les membres des associations au sentiment d'appartenance à une communauté universitaire qui partage les mêmes soucis et les mêmes préoccupations. Les étudiants considèrent que ces associations ne jouent pas leur rôle dans la cité démocratique, c'est pourquoi, l'ensemble des étudiants doit avoir un sentiment de devoir civique et de contribuer activement à la vie de la communauté. D'autre part, les associations estudiantines, doivent s'acquitter au mieux de ces capacités, des responsabilités, des devoirs et des obligations découlant de ces fonctions et de leur rôle dans la cité.

5. **FD 2**, Y a-t-il des possibilités pour les étudiants de participer activement à la gouvernance de l'université?

Comme il a déjà été expliqué, les réponses des acteurs internes et externes confirment que les étudiants ont un rôle actif dans la gouvernance de l'université. Toutefois, afin que ce rôle soit plus visible, un dialogue sur les problématiques liées à la vie universitaire doit être engagé avec les différents acteurs potentiels. Ce dialogue permettra de développer un sentiment de solidarité avec une volonté de coopérer et ainsi à participer activement dans la gouvernance de l'université.

6. **FD 5**, L'étudiant(e) a-t-il / a-t-elle des connaissances suffisantes sur le fonctionnement de l'Université?

Si possibilité à participer à la gouvernance de l'université il y, peu de connaissances existent chez les étudiants quant au fonctionnement de l'université. Pour avoir ces connaissances nécessaires au fonctionnement démocratique, il faudra :

1. Développer un sentiment de responsabilité à l'égard des autres étudiants.
2. Développer un esprit civique permettant l'engagement de s'acquitter des obligations, responsabilités et devoirs inhérent à chacun.
3. Développer l'appartenance et le sentiment de devoir civique, la volonté de contribuer activement à la vie de la communauté

Tout cela peut provoquer une volonté à s'querir des connaissances nécessaires sur le fonctionnement de l'université. Il faudra signaler que l'université déploie tous les moyens nécessaires à ce sujet, reste à sensibiliser les étudiants de l'importance de devenir des membres actifs afin de jouir de leurs libertés et respecter celles des autres.

7. **FD 8**, L'étudiant a-t-il / a-t-elle des informations adéquates sur ses droits ?
Les réponses peuvent être classées selon deux angles :

1. Le premier est que les informations adéquates existent et que ce sont les étudiants qui ne cherchent pas l'information car ils n'ont pas été habitués à cette culture civique.
2. Le deuxième est que les étudiants ne sont pas informés de leurs droits parce que les informations ne sont pas accessibles car peu ou pas transparentes.

Dans les deux cas, un problème d'attitude civique est enregistré et peut être repensé afin de développer le sentiment d'appartenance à une communauté, de l'interconnexion entre ces membres et des répercussions de ces propres actes sur ces personnes.

8. **FD 10**, L'étudiant, pense-t-il être représenté par les représentants des étudiants ?

Cette question est au cœur de l'esprit civique car les réponses des acteurs révèlent que les étudiants ne sont pas bien représentés par leur pairs car ils ne partagent pas les mêmes soucis. La représentation s'oriente plutôt vers des problématiques d'ordre personnelles où l'organisation estudiantine est utilisée comme autorité de pression sur les pouvoirs décisionnels de l'université.

De ce fait, il est nécessaire de développer les compétences civiques et les attitudes liées à l'esprit civiques chez les représentants des étudiants. Ces derniers doivent fonctionner avec l'esprit de groupe, de communauté et de société démocratique. Les attitudes envers un groupe communautaire doivent être valorisées afin de prendre conscience du terme de devoir civique au sein de la même communauté.

- **Responsabilité (att 4)**

La responsabilité renvoie un individu à ses propres actes. Elle implique de réfléchir à ceux-ci, de chercher à agir d'une façon moralement appropriée, de réaliser ces actes consciemment et de se considérer responsable de leurs actes.

1. **F 5**, Est-ce que l'étudiant(e) a la possibilité de choisir certaines matières dans son programme d'études?

L'étudiant a le droit de choisir le parcours qui lui convient selon ces compétences et ces capacités. Ceci est déterminé par la moyenne obtenue au baccalauréat. Une fois le parcours choisi et validé, l'option de « choix » n'est plus valable et l'étudiant doit assumer la responsabilité et les implications de son choix. Cette mesure permet de consolider la notion de responsabilité morale car elle contribue à adopter une attitude réfléchie et sérieuse face à ces actes et leurs éventuelles conséquences.

2. **FD 1**, a-t-il des associations d'étudiants dans votre université?

Comme il a déjà été expliqué, il y a un nombre important d'associations d'étudiants à l'université. Cette dynamique signifie qu'il y a une volonté d'assumer des responsabilités. Ces associations ont un règlement les régissant qui détermine les devoirs et les obligations de chaque membre au sein du groupe. D'autre part, ces associations obligent les membres d'agir en conséquence tant qu'acteurs sociaux.

3. **FD 4**, L'université facilite-t-elle l'accès aux informations nécessaires à la participation?

L'université met à disposition les informations nécessaires pour une participation active. Toutefois, d'après les réponses des acteurs internes, ces informations ne sont pas consultées par la majorité des étudiants et des enseignants car il y a un manque de 1. Conscience civique et 2. Responsabilité morale. J'explique, une volonté d'avoir accès à l'information est traduite par le volonté d'assumer ses responsabilités car la prise de conscience de celles-ci impliquent une volonté d'assumer ses propres actes.

4. **FD 8**, L'étudiant a-t-il / a-t-elle des informations adéquates sur ses droits ?

Cette question va dans le même sens. Les informations adéquates sont disponibles et mises à disposition à travers les différents moyens de transparence mais les étudiants ne sont pas intéressés par la maîtrise de ces informations. Cette réaction se traduit par un manque de responsabilité car les étudiants 1. N'assument pas leurs devoirs et leurs responsabilités, 2. Peuvent perdre les droits qui leur ont été attribués par la loi à cause de cette ignorance, 3. Peuvent prendre des décisions inappropriées qui engendrent un déséquilibre dans l'ensemble des valeurs et ainsi des attitudes civiques et démocratiques, 4. Et finalement, une absence de volonté d'agir avec courage et détermination.

5. **FD 9**, Les étudiants reconnaissent-ils leurs responsabilités ?

Selon les réponses inscrites, les étudiants reconnaissent peu ou pas leurs responsabilités. Ils sont plutôt dirigés vers les réclamations et n'assument pas leurs responsabilités pour la nature des retombés de leurs actes. Il est donc nécessaire de développer chez les apprenants les compétences leur permettant de changer leurs attitudes vers une position plus participative et plus responsable.

6. **FD 10**, L'étudiant, pense-t-il être représenté par les représentants des étudiants ?

La responsabilité morale implique un engagement qui renvoie l'individu à ses propres actes. Toutefois, dans cette partie, il y a une responsabilité morale et une autre responsabilité civile qui oblige les représentants à assumer leurs responsabilités et d'avoir une volonté de s'auto évaluer et de se juger par rapport aux objectifs atteints ou non atteints. Dans les analyses, les étudiants ne pensent pas être bien représentés par leurs pairs et c'est pourquoi, il est nécessaire d'inculquer ces valeurs à travers une culture d'inclusion et de sensibilisation. Ces mesures pourront préparer les individus à une culture de la démocratie.

7. **FD 14**, Ces étudiant(e)s ont-ils développé des possibilités de participer à la vie universitaire (associations d'étudiants, activités culturelles, conférences, débats ouverts) ?

Malgré le fait que des actions sont entreprises à l'égard des groupes vulnérables, ces actions restent insuffisantes et doivent être renforcées afin de garantir aux détenteurs de droits pleine jouissance de leur droit dans une cité basée sur le respect, la tolérance et la démocratie. Les résultats de l'enquête nous permettent de constater qu'il reste beaucoup à faire par rapport à la prise en charge des personnes aux besoins spécifiques.

3. Aptitudes (Ap)

Les aptitudes développées ci-après nous permettrons de définir les éléments existants ou inexistant dans nos institutions de l'enseignement supérieur pour une culture de la démocratie.

- **Apprentissage en autonomie (Ap 1)**

Une aptitude nécessaire pour effectuer, organiser et évaluer son propre apprentissage, conformément à ses besoins personnels, de manière autodirigée (sans être dirigé par d'autres).

1. **F 5**, Est-ce que l'étudiant(e) a la possibilité de choisir certaines matières dans son programme d'études?

Les étudiants n'ont pas la possibilité de choisir certaines matières dans les programmes d'études comme il a précédemment été expliqué. Toutefois, l'apprentissage en autonomie ici se traduit par l'approche adoptée au cours des enseignements et qui est celle de « l'apprentissage par les compétences ». A travers cette approche, l'étudiant peut apprendre à développer, à effectuer, à organiser et évaluer son propre apprentissage

conformément à ses besoins spécifiques. Cet apprentissage est nécessaire pour une culture de la démocratie car il permet de découvrir les problématiques liées à sa société et ainsi d'apprendre à les gérer.

8. FD 8, L'étudiant a-t-il / a-t-elle des informations adéquates sur ses droits ?

Selon les réponses inscrites, les compétences nécessaires peuvent être comme suit :

- L'université met à la disposition de l'étudiant toutes les informations nécessaires sur ces droits. Toutefois, les étudiants doivent apprendre à gérer leurs lacunes et à apprendre à s'auto évaluer afin de remédier à l'absence de maîtrise de ces informations.
- Les étudiants doivent identifier, localiser et consulter ces différentes sources d'information mise à leur disponibilité afin de répondre à leurs besoins.

En étudiant ces différentes sources d'information, l'étudiant sera apte à évaluer la fiabilité des diverses sources d'information.

9. FD 9, Les étudiants reconnaissent-ils leurs responsabilités ?

Dans un souci de développer les aptitudes inhérentes à la reconnaissance des responsabilités, et selon les réponses des étudiants, ces derniers ont besoin de prendre conscience de l'importance de l'apprentissage en autonomie. Assumer les responsabilités des ses actes permet à l'étudiant de développer les aptitudes nécessaires pour sortir des conflits pouvant surgir tout au long de son parcours de formation. Ces aptitudes lui permettent également de tirer profit des conclusions sur la nécessité de poursuivre l'apprentissage et d'acquérir de nouvelles aptitudes d'apprentissage en autonomie.

10. FD 14, Ces étudiant(e)s ont-ils développé des possibilités de participer à la vie universitaire (associations d'étudiants, activités culturelles, conférences, débats ouverts) ?

Cet exemple peut être considéré comme un modèle de bonne pratique à l'intérieur de l'enceinte universitaire. Les étudiants aux besoins spécifiques ont très bien su s'intégrer à la vie universitaire et ont pu développer les aptitudes leur permettant de participer à des clubs estudiantins, à organiser des manifestations scientifiques et à s'auto diriger sans l'impulsion d'autres personnes. L'université a également participé au développement des aptitudes de ces derniers avec un suivi et un accompagnement leur permettant de développer leurs compétences. Ces étudiants ont également acquis une capacité d'apprentissage en autonomie en choisissant les ressources les mieux adaptées à leurs besoins.

- **Capacités d'analyse et de réflexion critique (Ap 2)**

Les aptitudes de réflexion analytique et critique sont les aptitudes nécessaires pour analyser, évaluer et trier tous types de matériels et de données (des textes, des argumentaires, des interprétations, des publications, des événements, des expériences, etc.) de manière systématique et logique.

1. F 2, Y-a-t-il des cours interdisciplinaires dans votre université?

Le concept 'interdisciplinaire' n'est pas bien compris chez certains étudiants. Ceci peut aussi être interprété par le manque de transparence quant aux objectifs de certains cours et modules enseignés et par le manque de motivation chez les étudiants. La divergence entre les réponses des acteurs est aussi expliquée par le manque d'information sur les matières enseignées et leurs finalités. Les professeurs et les étudiants expliquent que leur formation a tendance à être spécialisée et que les cours proposés laissent peu d'espace aux matières interdisciplinaires. Les enseignants ayant répondu oui appartiennent à la faculté des Sciences humaines et sociales et enseignent des modules interdisciplinaires dans la spécialité.

Pour les acteurs externes, la divergence entre les réponses s'exprime par le manque d'information précise soit par manque d'intérêt ou par absence d'information. Il faut quand même noter que les participants ont des intérêts différents qui ne sont pas forcément liés à la vie universitaire. Le rôle de la cité, donc, et de se doter des moyens nécessaires lui permettant de toucher cette partie de la société.

Dans ce sens, il est nécessaire de développer chez les apprenants l'aptitude à la réflexion critique afin de pouvoir évaluer tout type de matériel en ayant un jugement personnel en la matière.

2. F3, Y a-t-il dans votre université des cours qui promeuvent / encouragent la responsabilité et les devoirs civiques ?

Comme il a précédemment été évoqué, les devoirs civiques sont enseignés d'une manière fondamentale pour les disciplines spécialisées tel que le droit ou d'une manière transversale pour les autres disciplines. Toutefois, l'Approche par les Compétences permet aux étudiants de développer des capacités d'analyse des textes proposés, de faire des argumentaires et de faire des interprétations aux problématiques. L'université donne la chance aux étudiants de faire des plaidoiries hypothétiques à titre d'exemple au niveau de la faculté de droits et des sciences politiques leur permettant de décomposer de manière systématique le matériel analysé en élément constitutif et ainsi à organiser les éléments de l'affaire juridiques de manière logique.

3. F 4, Estimez-vous votre université interculturelle¹?

Mise-à-part le vice rectorat des relations extérieures, de la coopération, de l'animation, de la communication et des manifestations scientifiques, l'université compte dans son organigramme la sous-direction des activités scientifiques, culturelles et sportives qui est rattachée au Secrétariat Général de l'Université. Cette sous-direction a la responsabilité d'ouvrir l'université sur le monde extérieur et d'assurer une politique d'ouverture permettant aux étudiants de connaître et d'adopter la notion de l'interculturalité. Les réponses des acteurs internes et externes constituent un appui à ces mesures déjà mises en place car les étudiants considèrent leur université dynamique dans ce domaine. Par conséquent, à travers ce dispositif, les étudiants participent dans plusieurs activités culturelles qui rassemblent toutes les catégories, les

¹ Dans le sens de : sensible à la diversité culturelle, ouverte à d'autres cultures, ouverte aux minorités, ouverte à la dimension internationale.

nationalités et les croyances afin de faire connaître les cultures des uns- et des autres et ce même parmi les algériens eux-mêmes. Ces activités permettent d'accompagner l'étudiant dans la compréhension et l'évaluation des idées préconçues, de faire une analyse des matériaux proposés et de situer ces éléments dans le contexte culturel, historique et identitaire afin de pouvoir porter un jugement objectif en la matière.

4. **F5**, . Est-ce que l'étudiant(e) a la possibilité de choisir certaines matières dans son programme d'études?

Comme il a déjà été expliqué, l'étudiant a la possibilité de choisir le parcours de ces études durant la période des inscriptions en 1^{ère} année et ce selon un système d'orientation qui prend en considération son profil (filière scientifique, technique, littéraire) et sa moyenne. Une fois inscrit dans un domaine de formation, l'étudiant n'a plus le droit de choisir le contenu de la formation mais il a le droit de définir ce contenu au niveau des s pédagogiques avant que ces derniers ne soient validés au niveau des comités et des conseils scientifiques et pédagogiques au niveau du ministère de l'enseignement supérieur.

Cette possibilité de prendre part à la confection des contenus des formations est une mesure prise par le ministère de l'enseignement supérieur afin de permettre à l'étudiant d'être au courant des contenus et des objectifs de la formation, de pouvoir développer l'aptitude à la réflexion critique afin d'évaluer tous les types des matériaux proposés et à avoir la possibilité d'évaluer, de produire d'autres possibilités de contenus.

5. **FD 2**, Y a-t-il des possibilités pour les étudiants de participer activement à la gouvernance de l'université?

Le règlement en vigueur exige la participation des étudiants à la gouvernance de l'université. Même si les résultats des enquêtes révèlent que les étudiants sont peu ou pas informés sur cette obligation, les organisations estudiantines constituent une masse indispensable dans la gestion de l'université. Le but de cette participation est de permettre aux étudiants de développer leurs capacités critiques et d'avoir le courage de faire des analyses et des réflexions critiques sur le parcours de leur formation ainsi que sur leur avenir en général.

Les aptitudes critiques pouvant ressortir de cette participation peuvent être d'offrir aux étudiants la possibilité de faire des évaluations du système de la gouvernance interne afin de juger des éléments de cohérence avec les missions de l'université. Elle permet également de comprendre et d'évaluer les idées préconçues et d'analyser les données de manière objective et constructive.

6. **FD 4**, L'université facilite-t-elle l'accès aux informations nécessaires à la participation ?

Nous avons déjà démontré que l'université met toute l'information nécessaire au profit des étudiants à travers le site web, les affichages, les réunions, les publications, etc. Toutefois, la mise à disposition de l'information n'est pas suffisante en elle-même. Ce qui est plus important est de faire comprendre aux étudiants les conséquences et l'importance de l'information afin d'assurer une participation active de la part de cette catégorie.

Cette participation active permettra aux étudiants de prendre part, de se sentir membre du fonctionnement démocratique dans la cité, d'adopter une réaction proactive vis-à-vis le fonctionnement et la gestion interne de l'institution et de développer les aptitudes critiques de réflexion.

7. FD 8, L'étudiant a-t-il / a-t-elle des informations adéquates sur ses droits ?

Les étudiants ont toutes les informations nécessaires concernant leurs droits. Au début de chaque année universitaire, des brochures sont distribuées à tous les étudiants afin de leur faire connaître leurs droits ainsi que leurs obligations. Des imprimés sont aussi mis à disposition pour tout étudiant ayant le désir d'avoir plus d'information sur la vie à l'université. Un service d'orientation est aussi disponible au niveau du vice rectorat chargé de la formation au cycle de graduation. Toutefois, les étudiants n'ont pas la culture de s'informer sur leurs droits. Ceci peut être un élément qui démontre le manque d'aptitude de réflexion critique de la part des étudiants ayant un comportement passif par rapport aux capacités intrinsèques d'analyse.

8. FD 9, Les étudiants reconnaissent-ils leurs responsabilités ?

Cette question ne peut pas être détachée de la première puisque les droits et les responsabilités ainsi que le respect de celles-ci constituent le pilier d'une construction de la cité démocratique et de l'appropriation d'une culture de la démocratie. Il s'agit ici de la nécessité de développer chez les étudiants une conscience de l'importance de reconnaître ces responsabilités et de les assumer. Cette étape permettra d'intégrer une analyse efficace et une évaluation de la situation démocratique et des pratiques démocratiques au sein de la cité. La prise de conscience de l'existence de responsabilités à accomplir permettra donc aux étudiants de développer les aptitudes nécessaires liées au processus d'évaluation permettant la reconnaissance d'un ensemble indissociable de jugements constitué par tous les membres de la cité.

9. FD 10, L'étudiant, pense-t-il être représenté par les représentants des étudiants ?

Les étudiants sont représentés au niveau des organes consultatifs et décisionnels. Toutefois, la qualité de la représentation n'atteint pas les espérances de l'ensemble de la communauté estudiantine. Ce phénomène peut très bien être expliqué par le manque de cohérence et de consistance au niveau des deux éléments précédents : reconnaissance des droits et des responsabilités. Un engagement personnel signifie le développement d'aptitude de réflexions critiques afin d'acquérir une capacité d'analyse

efficace. Par conséquent, les étudiants ont besoin d'acquérir les aptitudes nécessaires afin de pouvoir faire des analyses dans des situations précises, de construire des argumentaires logiques et défendables en faveur de leurs pairs et d'arriver à des résultats qui plaident en faveur de l'esprit et des pratiques démocratiques à l'intérieur de la cité.

10. **FD 11**, L'accès à l'université est-il ouvert à tous sans discrimination ?

L'accès à l'université est ouvert à tous sans discrimination. Cette situation favorable permet aux étudiants de se développer et de s'épanouir dans un environnement sain et non-violent. Cette possibilité permet également aux étudiants d'être innovateurs, de développer leur esprit critique et d'acquérir les aptitudes leur permettant d'analyser et de peser les avantages et les désavantages des possibilités disponibles et offertes. Un environnement non-discriminatoire permet de développer les compétences et les capacités de pratiquer la culture de la démocratie.

11. **FD 12**, L'université favorise-t-elle les personnes ou groupes dans des situations vulnérables (p. ex. les étrangers, les groupes ethniques, les minorités sociales ou économiques) ?

L'université déploie des moyens très importants au profit des groupes et des situations vulnérables. Ces efforts ont permis à cette catégorie de développer les aptitudes nécessaires pour leur épanouissement et leur réflexion critique. Les expériences enregistrées au sein de ces différents groupes ont aussi eu des retombées positives sur l'université en tant qu'institution travaillant pour l'exercice des droits dans un esprit de démocratie au sein du groupe au sens large.

12. **FD 13**, L'université fournit-elle des services spécifiques pour les personnes handicapées ?

Les moyens mis à la disposition des personnes handicapées au niveau de l'université sont très importants. L'université Sétif 2 est un pôle au niveau de l'Est du pays qui reçoit cette catégorie d'étudiants. Les efforts fournis par l'université ont permis aux étudiants d'acquérir confiance en soi, de développer leurs capacités critiques et d'avoir un esprit d'analyse leur permettant de reconnaître leur propre potentiel. Toutefois, ces initiatives ont besoin d'être régies par une réglementation en vigueur qui assure à cette catégorie le plein exercice de leur droit.

13. **FD 14**, Ces étudiant(e)s ont-ils développé des possibilités de participer à la vie universitaire (associations d'étudiants, activités culturelles, conférences, débats ouverts) ?

Les possibilités offertes par l'université au profit des étudiants handicapés ont permis à ces derniers de créer des associations étudiantes, d'organiser des conférences, des débats ouverts et des activités culturelles. Le vice rectorat

chargé des manifestations scientifiques a accompagné et accompagne cette catégorie dans toutes les activités organisées au niveau de l'université. Cette pratique a permis favorablement de à ces étudiants de s'intégrer et à développer leur aptitudes cognitives et critiques.

14. **FD 16**, Estimez-vous votre université transparente?

Il a été souligné antérieurement qu'en dépit des efforts déployés, la question de la transparence comme critère de qualité reste un domaine délicat par rapport à l'application des mesures mises à disposition par l'Etat en matière d'enseignement supérieur. Les résultats de l'enquête démontrent que les étudiants considèrent que leur établissement est peu ou pas transparent. Ceci peut être expliqué par :

1. Le manque d'information adéquate
2. L'accès difficile à l'information (site web)
3. Manque de motivation de la part des étudiants (qui peut aussi être traduit par d'autres facteurs liés à la gouvernance démocratique)
4. La mauvaise gestion des ressources en matière de droits et d'obligations
5. L'absence d'une culture de la transparence comme norme de garantie de la qualité de l'éducation.

Cette situation peut freiné le processus démocratique adopté par l'université dans sa mission à gérer un cité démocratique où chique individu jouit de ces droits et assume ces obligations.

• **Souplesse et adaptabilité (Ap3)**

La souplesse et l'adaptabilité sont les aptitudes nécessaires pour pouvoir adapter ses pensées, sentiments ou comportements et les ajuster, afin de pouvoir réagir de façon efficace et appropriée à de nouveaux contextes et situations.

1. **F 5**, Est-ce que l'étudiant(e) a la possibilité de choisir certaines matières dans son programme d'études?

L'étudiant n'a pas la possibilité de choisir certaines matières dans son programme d'étude, toutefois, un degrés de souplesse existe au niveau du système de formation dans la mesure où l'étudiant jouie de la possibilité d'être réorienté vers une autre branche selon ses capacités et ses compétences tout en garantissant la comptabilisation des crédits accumulés pendant les années écoulées. Ce principe permet aux étudiants de s'adapter positivement aux nouveaux changements, leurs droits étant protégés et garantis.

2. **F 6**, L'étudiant(e) a-i-l /a-t-elle des possibilités de trouver un emploi qui correspond à ses études ?

Il y a une cohérence et une compatibilité entre les résultats de la phase 1 (Cadre normatif et les résultats de l'enquête). Les étudiants affirment qu'il est souvent difficile de trouver un emploi qui correspond aux études menées à l'université. Cette impossibilité est liée à plusieurs facteurs socioéconomiques notamment au manque de cohérence et de synergie entre la formation dispensée et les besoins du marché du travail. Ceci explique également le manque de données relatives à l'insertion dans le marché du travail. Toutefois, il y a un décalage flagrant entre les réponses des étudiants et ceux des professeurs et des acteurs externes (qui sont peut être loin de la réalité des étudiants). Les enseignants et les acteurs externes pensent que l'étudiant a la possibilité de trouver un emploi correspondant à ses études. Ce qui nous semble plus logique est de prendre en considération les réponses des étudiants et de creuser en profondeur les causes de ce décalage. Ceci peut être lié à la qualité de l'éducation dispensée qui est un enjeu important pour l'université et pour la société, en général. Des mesures plus transparentes doivent être entreprises afin d'aider les détenteurs de droits à jouir de ce dernier.

Récemment, l'université a signé des conventions avec un nombre d'établissements et d'acteurs liés au marché socio-économique. Elle a également organisé une formation dédiée aux futurs diplômés avec le titre « Etudiants d'aujourd'hui, innovateur de demain ». Cette formation a été organisée par la maison de l'entrepreneuriat de l'université et incite les étudiants à développer des aptitudes de souplesse et d'adaptabilité par rapport aux métiers de demain.

Par cette initiative, l'université a donc permis aux étudiants d'adapter leur mode de pensée habituel sur le travail face aux nouvelles exigences du marché ; à revoir leurs opinions personnelles quant au monde du travail et à adapter leurs compétences pour avoir des comportements plus appropriés par rapport à l'avenir qui leur est assigné dans une cité démocratique.

3. **FD14**, Ces étudiant(e)s ont-ils développé des possibilités de participer à la vie universitaire (associations d'étudiants, activités culturelles, conférences, débats ouverts) ?

Les mesures prises par l'université pour cette catégorie d'étudiants a été très visible et concrète sur l'épanouissement des étudiants. Les étudiants ont développé les aptitudes d'adaptabilité avec leur handicap et ont également appris à être souple avec eux-mêmes en premier lieu.

- Visiblement, cette catégorie d'étudiant a réussi à adapter son mode de pensée habituel face aux circonstances de leur handicap ;
- Ils ont pu avoir un contrôle dur leurs émotions et leurs sentiments
- Ils ont pu surmonter leurs angoisses, leurs inquiétudes et leur sentiment d'insécurité,
- Ils ont régulé et atténué leurs sentiments négatifs
- Ils ont adapté leur comportement à la manière dont ils sont positivement traités à l'université,
- Ils ont créés des moyens de communications avec les autres à travers les groupes estudiantins, les activités culturelles, les conférences, etc.)

En conclusion, ils ont pu développer des aptitudes de souplesse et d'adaptabilité grâce aux mesures entreprises par l'université.

Connaissance et compréhension critiques (Cc)

- **Connaissance et compréhension critique de soi (Cc 1)**

Il s'agit de la connaissance et de la compréhension critique de nos propres pensées, convictions, sentiments et motivations, ainsi que de nos références culturelles et de notre vision du monde.

1. F 4, Estimez-vous votre université interculturelle

Les réponses des acteurs expriment une volonté d'ouverture et d'esprit interculturel de la part de l'université. Ayant réussi à définir cette caractéristique « interculturelle », nous pouvons donc constater que les acteurs ont des connaissances et des compréhensions critiques de soi, et d'autrui. J'explique : les étudiants ont pu comprendre que le mot interculturel signifiait une culture différente de la leur. A partir de là, nous pouvons assumer qu'ils possèdent des connaissances nécessaires leur permettant de :

- Comprendre et maîtriser leurs propres références culturelles
- Comprendre leur propre vision du monde du point de vue cognitif et affectif
- Comprendre que leur vision du monde peut être différente de celle des autres
- Comprendre que le premier pas vers la tolérance et la culture de la démocratie est de reconnaître qu'il n'y a pas que soi et qu'il ne faut pas porter des préjugés à l'égard d'autrui

Ainsi, il serait approprié de développer encore plus les connaissances liées à la compréhension des limites que peut avoir une compétence individuelle et un propre savoir-faire. L'université instaure ces principes moteurs à l'intérieur de la cité selon l'analyse des résultats des enquêtes.

2. F 6, L'étudiant(e) a-t-il /a-t-elle des possibilités de trouver un emploi qui correspond à ses études ?

Selon les réponses, il y a un décalage entre la formation dispensée et la possibilité de trouver un emploi qui correspond au marché du travail. Cette difficulté peut avoir des facteurs directs liés au parcours d'études entrepris, mais aussi à une mauvaise connaissance de soi. Pendant les journées de formation sur l'entrepreneuriat, l'université a tenté de doter les étudiants de connaissances leur permettant de trouver des emplois, d'être des créateurs d'emplois sans que ces emplois ne soient pour autant liés à leur parcours d'études. Cette formation a dirigé les étudiants à définir leurs atouts, leurs faiblesses, leurs opportunités et leurs menaces. Ainsi, l'université a contribué au développement chez ces apprenants d'une culture entrepreneuriale basée la connaissance et la compréhension critique de soi. Cette formation est donc nécessaire pour une culture de démocratie.

3. F 10, L'université éduque-t-elle ses étudiants en vue d'actions de solidarité ou de volontariat?

Les réponses sont différentes entre peu, oui et je ne sais pas. Ce décalage s'explique par le manque d'information et ainsi de participation des étudiants et des professeurs qui devraient encadrer ces actions. Il serait important d'œuvrer vers l'inclusion de toutes les parties prenantes de la société afin de profiter de ces actions de solidarité pour l'épanouissement et le bien être de tous. Ces actions participent aussi à la diffusion des principes de la solidarité, du respect et de la démocratie participative dans une approche axée sur les droits de l'homme.

Par ailleurs, une meilleure connaissance de soi engage les étudiants à être nombreux à participer dans des actions de solidarité et de volontariat. Durant le 01 Mars 2016, les étudiants du club étudiant d'anglais « English for Everybody » ont porté l'initiative d'organiser avec le rectorat une campagne de boisement qui a enregistré une participation massive des étudiants. Ils ont également organisé au mois d'Avril une campagne contre le Cancer en partenariat avec la Direction de la santé dans l'enceinte universitaire. Ces activités sont encouragées par l'université et permettent aux étudiants de développer une conscience de leurs propres émotions, sentiments et motivation, ainsi que l'importance de la communication et de la coopération avec autrui.

4. FD 2, Y a-t-il des possibilités pour les étudiants de participer activement à la gouvernance de l'université?

L'université est régie par un règlement qui exige la participation des étudiants à la gouvernance de l'université. Toutefois, les résultats des enquêtes sont peu en faveur de cette initiative vu le manque de connaissance et de compréhension critique de la part des étudiants. A cet égard, l'université, en tant qu'entité démocratique doit fournir plus d'effort afin d'accompagner les étudiants dans le développement de la compréhension critique de soi. Ce n'est qu'à partir de cet élément que les étudiants pourront marquer une participation active à la gouvernance de l'université. Le règlement en faveur des étudiants doit être exercé en pratique par les responsables de l'université afin de faire participer les étudiants souvent dans l'organe décisionnel. Ces nouvelles actions permettront aux étudiants de développer la connaissance et la compréhension des limites de leurs propres compétences et de leur propre savoir-faire.

5. FD 4, L'étudiant(e) a-t-il / a-t-elle des connaissances suffisantes sur le fonctionnement de l'Université?

Les règles du fonctionnement de l'université sont mises à la disposition des étudiants par le biais de nombreux outils de transparence, site web, règlement interne, charte d'éthique et de déontologie, brochures, publications, etc. toutefois, selon les résultats des enquêtes, les étudiants ont peu de connaissances sur le fonctionnement de l'université. Par conséquent,

l'urgence réside dans la nécessité d'expliquer aux étudiants ce fonctionnement, non pas par les bulletins d'information mais par une politique participative où l'étudiant doit prendre part à l'organe de gestion. La pratique fonctionnelle peut faire évoluer l'étudiant qui aurait, non seulement compris, mais interprété le contexte universitaire d'une manière significative.

6. FD 8, L'étudiant a-t-il / a-t-elle des informations adéquates sur ses droits ?

Toutes les informations sont mises à la disposition des étudiants mais celles-ci ne sont pas considérées de manière à faire évoluer l'esprit critique chez l'étudiant. Cette question est importante et doit être soulignée si nous voulons créer une culture de la démocratie. Un étudiant qui a connaissance de ces droits développe une confiance en soi et un esprit critique sur lequel il peut construire ces actions futures. Il est donc impératif que l'université accompagne l'étudiant dans ce processus et ne se contente pas de lui imprimer les droits sur du papier sans lui faire sentir qu'elle est la défenseur de ses droits.

Une meilleure prise en charge de l'étudiant permettra d'éviter un nombre de conflits liés aux préjugés, aux mauvaises perceptions culturelles et aux réactions négatives à l'égard d'autrui. Une compréhension basée sur la culture de la démocratie et des droits de l'homme commence d'une meilleure compréhension de la vision du monde et comment les expériences des autres peuvent jouer en faveur d'une culture de la démocratie pour l'Etat de droit.

7. FD 9, Les étudiants reconnaissent-ils leurs responsabilités ?

Les droits et les responsabilités sont deux facettes à une seule monnaie. Les étudiants ne sont pas conscients des responsabilités qui leur incombent et cela revient à un déséquilibre dans la connaissance et la compréhension critique de soi. Il est important que l'université sensibilise les étudiants de leurs responsabilités, non pas par un esprit de sanction, mais par une politique participative qui met l'étudiant au centre du processus démocratique à l'intérieur de la cité.

Assumer ses responsabilités signifierait que l'étudiant ait une connaissance et une compréhension de soi essentiel pour le respect d'autrui, pour la relativisation des idées préconçues, et pour œuvrer vers l'instauration d'une culture de la démocratie à travers une formation basée sur les droits humains.

8. FD 10, L'étudiant, pense-t-il être représenté par les représentants des étudiants ?

Selon les résultats des enquêtes, les étudiants ne pensent pas être bien représentés par leurs pairs. Ceci peut être expliqué par :

1. Un problème de connaissance et de compréhension critique de la part des étudiants représentés
2. Un problème de connaissance et de compréhension critique de la part des représentants

Dans les deux cas, les étudiants n'ont pas été formés à être capables de comprendre les situations supposées avec une vision large qui respecte sa propre vision, mais aussi qui intègre des références culturelles et des perceptions individuelles pour comprendre, et ainsi bien représenter les autres.

9. **FD 14**, Ces étudiant(e)s ont-ils développé des possibilités de participer à la vie universitaire (associations d'étudiants, activités culturelles, conférences, débats ouverts) ?

Comme il a déjà été expliqué, cette catégorie d'étudiants a bien été prise en charge par l'université en dépit du manque d'une réglementation en vigueur. Cette politique d'inclusion de la part des décideurs au niveau de l'université a permis à ces étudiants handicapés de développer les connaissances et la compréhension critique de soi, de s'adapter à l'environnement extérieur avec une meilleure maîtrise des aspects cognitifs et affectifs et motivationnels qui les ont poussé à poursuivre leur parcours universitaire. Cette catégorie a aussi pu développer une connaissance et une compréhension des limites de sa propre compétence et de son propre savoir faire. Elle a réussi à développer une culture de la démocratie et du vivre-ensemble basée sur une éducation aux droits de l'homme.

- **Connaissance et compréhension critique du monde (C3)**

Est concernée une palette large et complexe de connaissances et de perceptions critiques dans divers domaines, y compris la politique et le droit, les droits de l'homme, la culture et les cultures, les religions, l'histoire, les médias, l'économie, l'environnement et le développement durable.

1. **F 1**, Quelles matières (programme de cours) de votre université comportent des questions relatives à la notion de démocratie et des droits de l'homme ? Citer trois d'entre elles:

Selon les réponses proposées par les acteurs, les matières relatives à la notion de la démocratie et des droits de l'homme sont comme suit : 1. Droits de l'homme, 2. Libertés publiques, 3. Journalisme, 4. Sociologie, 5. Droit International, 6. Droit constitutionnel, 7. Droit administratif, 8. Droit de travail, 9. Orientations pédagogiques et professionnelles, 10. Sciences de l'Education, 11. Sociolinguistique, 12. Sociologie politique, 13. Sciences politiques. Ces modules proposent un complexe ensemble qui permet de développer un nombre de compétences et de connaissances liées principalement à la **connaissance et compréhension civique de la politique et du droit**, tel qu'il a été cité dans le cadre de compétences du Conseil de l'Europe. Ils permettent également de développer **les connaissances et les compréhensions critiques des droits de l'homme** tel que la vie en dignité et en droit et la culture de la démocratie. Ces modules transversaux et fondamentaux ont pour finalité est de développer chez les étudiants la connaissance et la compréhension des liens qui existent entre les droits de l'homme, la démocratie, la liberté, la justice, la paix et la sécurité

2. **F 3**, Y a-t-il dans votre université des cours qui promeuvent / encouragent la

responsabilité et les devoirs civiques ?

Les réponses des acteurs internes démontrent que l'université promeut et encourage la responsabilité et les devoirs civiques à travers des matières et des programmes interdisciplinaires. Ces programmes permettent de développer encore une fois la **connaissance et compréhension civique de la politique et du droit** à travers des contenus sur la démocratie, la liberté, la justice, l'égalité, la citoyenneté, les droits et devoirs, l'importance et la nécessité des lois et des règlements, l'importance des conventions internationales ainsi que la signification de l'Etat de droit.

3. F 4, Estimez-vous votre université interculturelle

A travers les réponses rapportées ci-dessus et selon les résultats des enquêtes, l'université Sétif 2 est ouverte sur le monde et adopte les principes de l'interculturalité à travers les programmes de coopération et des bourses de formations dans le cadre de la mobilité internationale. Ces programmes pris en charge par l'Etat algérien permettent de développer la **connaissance et la compréhension critique de la culture et des cultures** qui déterminent les visions du monde, les idées préconçues, les perceptions, les convictions et les interactions avec autrui.

Ces programmes permettent également de développer des projets de recherche qui regroupent des membres hétérogènes et qui permettent l'évolution des relations interculturelles au-delà des significations culturelles traditionnelles.

4. F9, Nombre d'événements publics (conférences, débats) à l'université qui facilitent la compréhension des processus démocratiques.

Comme il a été défini dans les parties précédentes, l'université organise un nombre important d'événements publics sur le processus démocratique. Toutefois, l'intérêt porté à ces événements n'est pas très visible de la part des étudiants et ceci est dû au manque de vulgarisation des fois, et au manque d'intérêt d'autres fois.

Afin de prendre profit de ces activités de la meilleure manière possible, il serait donc du rôle de l'université de souligner les objectifs et les retombés de ces activités sur le processus de la gestion démocratique de la cité. Ces activités pourront participer à une meilleure connaissance des processus démocratiques et du fonctionnement des institutions politiques. A titre d'exemple, une journée ouverte sur l'UNESCO a été organisée le 21 Avril 2016 et a été animée par des responsables de la Chaire UNESCO de Bergame afin d'expliquer le processus éducatif, culturel, et démocratique de la CHAIRE.

5. FD 5, L'étudiant(e) a-t-il / a-t-elle des connaissances suffisantes sur le fonctionnement de l'Université?

Nous avons précédemment expliqué selon les résultats des enquêtes que les étudiants ont peu ou pas de connaissance sur le fonctionnement de leur université. Nous avons également expliqué cela par :

1. Le rôle passif de l'étudiant vis-à-vis de la gestion administrative en

général

2. La qualité de l'échange entre l'étudiant et l'administration qui n'incite pas souvent l'étudiant à prendre part au fonctionnement de l'université
3. La concentration sur l'aspect pédagogique et l'obtention d'un diplôme ; souvent, l'université est aperçue comme un passage obligé pour l'obtention d'un diplôme de formation sans débouchés : ce qui influe sur la participation et la qualité de la formation.
4. Le manque de transparence dans l'accès à l'information.

C'est pourquoi, il serait important que l'université reprenne son rôle afin de permettre aux étudiants d'exploiter la quantité d'information disponible et non exploitée leur permettant de développer la connaissance et la compréhension critique du monde à travers une maîtrise des éléments de gestion de la cité.

6. **FD 11**, L'université favorise-t-elle les personnes ou groupes dans des situations vulnérables (p. ex. les étrangers, les groupes ethniques, les minorités sociales ou économiques) ?

Un parmi les points forts de l'université réside dans l'importance qu'elle consacre aux personnes et aux groupes dans des situations vulnérables. Ces étudiants issus de milieux défavorisés tel que la guerre et le colonialisme à l'exemple du Sahara occidental et de la Palestine jouissent des mêmes droits que leurs camarades. Ces moyens déployés ont permis à ces apprenants de poursuivre leur parcours de formation en toute sérénité et à développer un nombre de compétences et d'aptitudes liés à la connaissance et à la compréhension du monde.

A titre d'exemple, nombre des étudiants du Sahara Occidental qui ont bénéficié de la formation en Algérie sont devenus des dirigeants dans les camps de réfugiés pour défendre la cause de leur pays. Par conséquent, l'université a permis à ces apprenants d'avoir **la connaissance et la compréhension critique de la politique et du droit, la connaissance et la compréhension critique des droits de l'homme, et la connaissance et la compréhension critique de l'histoire et des religions**. Elle a également permis aux étudiants algériens d'acquérir la **connaissance et la compréhension critique de la culture et des cultures, de l'histoire** ainsi que l'interdépendance que tous ces éléments ont entre eux.

7. **FD 12**, L'université fournit-elle des services spécifiques pour les personnes handicapées ?

Les mêmes éléments sont également valables pour les personnes handicapées. Le traitement favorable au niveau de l'université a permis à ces étudiants de s'épanouir et d'acquérir la connaissance et la compréhension critique du monde avec toutes ces interdépendances principalement entre droits de l'homme, culture de la démocratie et Etat de droit.

8. **FD 13**, Ces étudiant(e)s ont-ils développé des possibilités de participer à la vie universitaire (associations d'étudiants, activités culturelles, conférences, débats ouverts) ?

A travers les activités développées par ces groupes à l'intérieur de l'université, ils ont pu traiter des problématiques liées à la connaissance et à la compréhension de l'actualité, des problématiques sociales et politiques actuelles et des opinions politiques, religieuses, culturelles, économiques, historiques d'autrui. Ils ont, par conséquent, et en dépit de leurs difficultés psychomotrices, réussis à développer la connaissance et la compréhension critique du monde.

9. FD 16. Le budget de l'université est-il?:

Le budget de l'université est entièrement public. Toutefois, les réponses des étudiants divergent et ce par manque de connaissance et d'information de la gestion financière de l'université. Même si l'université est obligée de rendre des comptes au niveau des dépenses publiques, ces informations ne sont pas rendues publiques. Par conséquent, des efforts ont besoin d'être déployés afin de rendre visible les informations relatives à l'aspect financier de l'institution. Cette transparence permettra une meilleure gestion des fonds et un usage démocratique des ressources financières. Ces mesures permettront **la connaissance et la compréhension critique de l'économie, de l'environnement et du développement durable**. Il est, toutefois, important que l'université rende public le processus économique et financier du fonctionnement de son institution et qui influe sur l'emploi, les revenus, les profits, et les garanties de l'égalité des chances. Ce n'est qu'à travers un dispositif de transparence dans la gestion économique et financière que peut être instaurée une culture de la démocratie.

Conclusion

Dans ce rapport, nous avons essayé d'analyser les résultats des enquêtes avec le cadre de compétences proposé par le Conseil de l'Europe afin d'examiner la situation actuelle au niveau de l'institution de l'enseignement supérieur et de proposer des pistes de réflexion afin de réussir à intégrer la culture de la démocratie pour une éducation de la qualité.

En conclusion, il est nécessaire dans ce volet formation/éducation que l'université Sétif 2 puisse donner d'avantage d'autonomie à ces étudiants afin de leur permettre de développer les compétences nécessaires pour atteindre leurs propres objectifs dans le cadre des processus démocratiques et dans le respect des droits de l'homme.

Développer toutes ces compétences signifie permettre aux jeunes d'aujourd'hui d'exercer leurs droits en toute liberté et en toute sérénité et de pratiquer le processus de la démocratie à l'intérieur de la cité et dans la société en général. Garantir toutes ces compétences permettra également aux acteurs de demain de devenir des citoyens actifs dotés d'une ouverture d'esprit, d'une vision du monde plus élargie et d'expériences enrichissantes basées sur la dignité, la tolérance, les droits de l'homme et la démocratie. Ce n'est qu'en réussissant à apprivoiser cette idée rebelle sur la culture de la démocratie dans nos sociétés, que nous arriverons à instaurer l'Etat de droit.